

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 22 septembre 2017

Monaco, le 22 septembre 2017.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce vendredi 22 septembre à la Salle des Étoiles – Sporting Monte-Carlo en Assemblée Générale Ordinaire, pour notamment statuer sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2016/2017

Au cours de l'exercice 2016/2017, le Groupe S.B.M. a réalisé un chiffre d'affaires de 458,8 millions d'euros contre 461,4 millions d'euros l'exercice précédent. Le recul de l'activité observé dans le secteur jeux a été partiellement compensé par les progressions des secteurs hôtelier et locatif.

Le résultat opérationnel du Groupe est resté déficitaire à - 32,8 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 31 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Ce déficit reste tout d'abord lié à la conduite du projet de rénovation de l'Hôtel de Paris, dont les impacts défavorables sur le résultat opérationnel se sont élevés à près de 17 millions d'euros pour l'exercice écoulé, soit un impact identique à celui de l'exercice 2015/2016. Les pertes d'exploitation inhérentes à la capacité réduite d'accueil de l'Hôtel de Paris restent toutefois conformes aux prévisions, qui tablaient sur des pertes supérieures à 50 millions d'euros sur la durée totale des travaux.

Par ailleurs, le résultat opérationnel est resté impacté par la prise en compte des nouvelles conventions jeux de table et appareils automatiques, qui ont engendré des coûts additionnels de 10,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2016/2017 contre 11,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclik Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, s'est traduite par la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part négative de 4,2 millions d'euros contre une quote-part positive de 2 millions d'euros l'an passé. En effet, bien que Betclik Everest Group ait bénéficié d'une progression du produit brut des jeux de 16 %, avec l'ouverture de nouveaux marchés et l'impact favorable du Championnat d'Europe de football, la forte hausse des taxes et les coûts marketing importants induits par l'évènement sportif

précité ont engendré un résultat net de ces activités en recul sensible par rapport à l'exercice passé.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016/2017 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu de la situation opérationnelle toujours déficitaire, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende.

Autorisation d'octroi de mandats d'hypothéquer

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo –, le Groupe a finalisé le 31 janvier 2017 la mise en place de financements bancaires.

D'un montant total de 230 millions d'euros, ces financements bancaires sont répartis sur deux tranches :

- une tranche A de crédit Corporate de 86,8 millions d'euros,
- une tranche B de 143,2 millions d'euros, assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting.

Le Contrat de Crédits prévoit que la valeur des encours mis à disposition au titre de la Tranche B ne peut excéder 40 % de la valeur expertisée des actifs apportés en garantie.

Dans le cas où cet engagement ne serait plus respecté avec les seules Villas du Sporting, le Contrat de Crédits prévoit une possibilité de remédiation par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer portant sur d'autres actifs, en l'occurrence Les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

Les résolutions proposées pour autoriser l'octroi de ces mandats ont été adoptées.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5 % du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 60 euros par action et pour un montant maximum total de 30 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 22 septembre 2017.

PERSPECTIVES

Il est rappelé que l'activité observée sur le premier trimestre de l'exercice en cours (période du 1^{er} avril au 30 juin 2017) a été en hausse par rapport à l'an passé. Cette croissance résultait principalement de l'évolution favorable du secteur jeux et du secteur locatif, l'activité du secteur hôtelier restant globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

Cette tendance favorable s'est prolongée au cours de la période juillet/août, avec une hausse du chiffre d'affaires consolidé de 11 % par rapport à la période estivale 2016. Ainsi, le chiffre d'affaires du secteur jeux progresse de 15 %, avec une hausse toutefois plus marquée pour les appareils automatiques que pour les jeux de table. De même, le secteur hôtelier enregistre une progression de ses recettes de 10 %, avec notamment la bonne performance des exploitations rénovées telles que l'Hôtel de Paris, Le Grill et le Jimmy'z Monte-Carlo.

Au cumul des cinq premiers mois de l'exercice 2017/2018, soit à fin août, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M. est en hausse de 6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Si la tendance observée jusqu'au 31 août est plus favorable, le caractère aléatoire de l'activité jeux ne permet pas de faire de prévisions pour l'ensemble de l'exercice.

De même, si la réouverture partielle de l'Hôtel de Paris présente des perspectives favorables en termes d'activité, les résultats resteront fortement pénalisés par la poursuite des travaux et les conditions d'exploitation toujours difficiles. Le Groupe S.B.M. ne pourra en effet pleinement profiter des investissements importants consentis qu'à la réouverture complète de cet établissement.

La priorité du Groupe S.B.M. demeure la relance de l'activité jeux. La segmentation de nos différents types de clients et l'intensification des initiatives marketing ciblées sur ces clients constituent certaines des actions devant concourir à cet objectif.

La réussite de ces actions et la poursuite des projets majeurs entrepris par le Groupe - rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement du complexe One Monte-Carlo – ont pour objectif de positionner le Groupe S.B.M. comme le Resort d'excellence en Europe en matière de jeux, d'hôtellerie, de résidentiel et de shopping.

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187